

La CFTC dénonce des faits graves et des risques environnementaux sans précédent à la direction de l'eau

Article du journal le Progrès du 02/03/2026. Ce chef égoutier, lanceur d'alerte, accuse la Métropole de Lyon et dénonce une pollution.

Jacques Lopez a bénéficié du statut de lanceur d'alerte pour avoir notamment dénoncé le déchargement de boues de curage d'égouts à Brignais « susceptible d'avoir porté atteinte à l'environnement », selon lui. La Métropole de Lyon, elle, écarte tout risque de pollution même si tout n'a pas été vérifié.

Source : [Le Progrès](#), **Sophie Majou**

« Je suis quelqu'un de simple. Pour moi, lanceur d'alerte, ce n'était qu'à la télé ! ». Jacques Lopez, 51 ans, travaille depuis 1995 dans le service de la métropole de Lyon en charge du curage des égouts, jusqu'à en devenir adjoint de site en 2007. Il faut savoir que toutes les « boues » (excréments, graviers, plastiques, papiers, feuilles, etc.) ne circulent pas toujours de manière fluide par les égouts jusqu'à la station d'épuration de Pierre-Bénite. Quand les tuyaux sont parfois envasés, une soixantaine d'agents basée à Gerland sillonne alors l'agglomération au volant d'une douzaine de camions pour procéder à leur curage.

Pas de process prévu pour stocker temporairement des boues.

Mais à la mi-septembre 2024, le système permettant de traiter ces boues au sein même de la station d'épuration est en panne. Résultat : les camions sont tous pleins. Or, il faut impérativement les vider pour qu'ils puissent aller curer des canalisations, au risque que celles-ci ne libèrent des gaz toxiques dans les rues.



Alors, que faire ? Aucun process n'est prévu.

Ordre est alors donné aux agents d'aller décharger la bagatelle de 70 tonnes de boues dans deux box à ciel ouvert appartenant à une société privée dans la zone industrielle de Brignais (Rhône). L'idée est de stocker la "marchandise" avant de la transférer à Pierre-Bénite plusieurs semaines plus tard. « Ce jour-là, n'étant pas sur place, je suis alerté par mes collègues car il n'y a pas de fosses pour recueillir les boues à Brignais, mais seulement des compartiments à ciel ouvert comme dans une déchèterie ! » se remémore Jacques Lopez, vidéos de ses collègues à l'appui.

Résultat : « de l'eau de m... coulait à côté sur la terre enherbée, avec un risque d'infiltration dans la nappe », dénonce l'agent métropolitain, avant de rappeler l'épisode des fortes pluies d'octobre 2024.

Adresse physique : Gemellyon - 1€

Adresse postale : Hôtel de la Métropole – 20 rue du Lac – CS 33569 – 69505 Lyon Cedex 03

Siret : 480 708 122 00027 - E-mail : cftc@grandlyon.com Web : <https://www.cftcmetropolede lyon.fr>

Mars 2026 – **Ne pas jeter sur la voie publique**

Une « alerte éthique »

« En 30 ans de métier je n'ai jamais vu une telle atteinte à l'environnement par une Métropole, qui se dit, en plus, écologiste ! » dénonce l'agent, qui pointe aussi deux autres stockages de boues qu'il estime problématiques.

Soutenu par Franck Garayt, égoutier de profession et président du syndicat CFTC à la Métropole de Lyon, Jacques Lopez émet alors une « alerte éthique » auprès de la collectivité. Laquelle lui confère le statut de lanceur d'alerte, avant de déclencher une enquête administrative.

Dans ses conclusions datées de juin 2025, le directeur de la mission du contrôle interne et de la gestion des risques de la Métropole, considère « que le risque de pollution peut être écarté » à Brignais sous la réserve de l'agencement correct d'un dispositif propre à récupérer les hydrocarbures (les boues peuvent en contenir) qui... « n'a pas été vérifié par la Métropole ».

Plainte pénale déposée par la CFTC

Contactée, la collectivité reste droite dans ses bottes jugeant l'installation appropriée. Elle s'appuie sur le fait que le site du vidangeur était agréé par la préfecture et que l'enquête administrative interne conclut à l'absence « de rejets avérés en milieu naturel », à Brignais, et dans deux autres stockages temporaires de boues, ailleurs dans l'agglomération.

L'alerte de l'agent aura toutefois « révélé [...] un suivi et un contrôle insatisfaisants des modalités de stockage temporaire [...] de boues », comme le révèle aussi l'enquête administrative, conduisant à plusieurs pistes d'améliorations.



Ce qui n'a pas empêché Jacques Lopez d'être muté par un arrêté du 19 mai 2025 « dans l'intérêt du service ». Une mesure « déconnectée et antérieure à sa qualité de lanceur d'alerte » précise toutefois la Métropole. Une décision que l'intéressé, soutenu par bon nombre de ses collègues, conteste devant le tribunal administratif de Lyon.

Parallèlement, le syndicat CFTC de la Métropole de Lyon a déposé plainte en décembre 2025, pour « rejets illicites d'effluents » et « mise en danger d'autrui ». Mais aussi pour « faux et usage de faux », le protocole de sécurité destiné aux agents et portant sur l'utilisation d'un site hors de la Métropole, Brignais en l'occurrence, ayant été antidaté par la collectivité comme Le Progrès a pu le vérifier.